7 AVRIL 2020

SERVICES ESSENTIELS ET MODALITÉS DE TRAVAIL

Document produit par la Direction générale adjointe des services à la famille, à l'enfance et à la jeunesse

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) soutient que les services essentiels à maintenir dans le réseau de la santé et des services sociaux dans le cadre du programme-services Jeunes en difficulté (JED) sont :

Pour les services de proximité :

- le programme d'intervention en négligence;
- le programme d'intervention de crise et de suivi intensif dans le milieu;
- les services de réadaptation.

Pour les services en protection de la jeunesse :

- la réception et le traitement des signalements en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ);
- l'évaluation et l'orientation en vertu de la LPJ;
- l'application des mesures en vertu de la LPJ;
- la révision en vertu de la LPJ;
- le retrait du milieu familial et le placement;
- la tutelle en vertu de la LPJ;
- les services de soutien auprès des ressources de type familial;
- les services de réadaptation;
- le programme de Qualification des jeunes (PQJ) âgés de 16 à 19 ans.

Pour les services en justice pénale pour les adolescents :

- les activités de liaison avec le tribunal maintenues selon le plan de continuité des services de la Cour du Québec dans le contexte de la COVID-19;
- l'autorisation de détention avant comparution en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA);
- les rapports prédécisionnels pour les jeunes détenus en vertu de la LSJPA;
- le suivi de l'application des peines en vertu de la LSJPA.

Par ailleurs, le MSSS propose pour l'ensemble des services du programme-services JED, que ceux-ci soient ou non essentiels **(les services essentiels étant mis en caractère gras**), des modalités de travail pouvant être adoptées par les établissements. Ces dernières doivent être évaluées en fonction, notamment, de la capacité organisationnelle, du jugement clinique et de la disponibilité des moyens technologiques.

Les activités peuvent être modulées sur le plan de l'intensité ou de la modalité (en intervention directe auprès de l'usager ou non). Plusieurs aspects sont à prendre en considération, notamment l'analyse clinique des besoins, la disponibilité des moyens technologiques (télétravail, téléphone, Zoom, etc.), les directives concernant les visites professionnelles à domicile, etc.

Toute modalité retenue doit également être réalisée en respect des normes liées à la confidentialité et à la sécurité des informations.

Services JED – Première ligne

Services	Activités	Intervention directe auprès de l'usager	Autre modalité technologique
Suivi psychosocial	Intervenir directement auprès de l'usager	√	
	Effectuer un suivi auprès de l'usager		√
	Élaborer un plan d'intervention (PI)		√
	Signer le PI		√
	Rédiger des notes au dossier		√
	Référer vers d'autres services ou organismes du milieu		√
Programme d'intervention en négligence	Intervenir directement auprès de l'usager	√	
	Effectuer un suivi auprès de l'usager	√	
	Élaborer un PI		√
	Signer le PI		√
	Animer des activés de groupe ou multifamiliales (suspendues)	√	
	Référer vers d'autres services ou organismes du milieu		√
	Favoriser l'intégration sociale des familles		√
	Au terme de la prise en charge, assurer des relances systématiques		√
	Rédiger des notes au dossier		√
Programme d'intervention de crise et de suivi intensif dans le milieu	Réaliser des interventions psycho-sociales et de réadaptation intensives dans le milieu où se vit la crise	√	
	Élaborer un PI		√
	Signer le PI		√
	Rédiger des notes au dossier		√
Services de réadaptation	Réaliser des interventions dans le milieu familial et autres milieux de vie fréquentés par le jeune, dont les milieux d'hébergement substituts	√	
	Élaborer un PI		√
	Signer le PI		√
	Rédiger des notes au dossier		√
Services de post-adoption	Assurer un suivi auprès des familles		√
	Rédiger des notes au dossier		√
Expertises psychosociales	Évaluer les besoins des enfants et les capacités parentales	√	
	Produire un rapport et formuler des recommandations		√
	Témoigner	√	

Services JED – Protection de la jeunesse et justice pénale pour les adolescents

Étapes d'intervention	Activités	Intervention directe auprès de l'usager	Autre modalité technologique
RTS	Recevoir les signalements		√
	Répondre aux demandes « infoconsultations »		√
	Réaliser des vérifications complémentaires		√
	Consulter le « registre des enfants signalés » et inscrire les enfants ayant fait l'objet d'un signalement		√
	Réaliser des vérifications complémentaires terrain	√	
	Adresser une demande au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (obtention des coordonnées de parents prestataires du programme d'aide financière de dernier recours afin de les localiser)		√
	Compléter l'outil SSP (système de soutien à la pratique)		√
	Tenir des discussions cliniques (coordonnateur clinique, chef de service)		√
	Référer, de manière personnalisée, aux services de proximité ou aux ressources du milieu, si la situation l'exige		√
	Saisir les suivis d'activité au dossier et rédaction du rapport		√
	Informer le signalant de la décision de ne pas retenir le signalement, si tel est le cas.		√
Évaluation-orientation	Consulter les informations contenues au dossier		√
	Communiquer avec le signalant		√
	Effectuer la cueillette d'informations		√
	Intervenir auprès de l'enfant, des parents et des milieux de vie substituts	√	
	Réaliser des visites surprises dans le milieu de vie	√	
	Saisir des suivis d'activités au dossier		√
	Compléter l'outil SSP		√
	Participer à des discussions cliniques (coordonnateur clinique, chef de service)		√
	Réaliser des consultations professionnelles		√
	Appliquer des mesures de protection immédiate / une entente provisoire	√	
	Référer, de manière personnalisée, aux services de proximité ou aux ressources du milieu, si la situation l'exige		√
	Participer aux tables d'orientation en présence des parents		√
	Rédiger le rapport, l'entente sur les mesures volontaires, l'entente sur une intervention de courte durée, etc.		√
	Signer l'entente, le PI		√
	Participer à des discussions avec le contentieux, rédiger la requête		√
	Audience au tribunal		√
	Transférer, de manière personnalisée, à l'intervenant à l'application des mesures		√

Étapes d'intervention	Activités	Intervention directe auprès de l'usager	Autre modalité technologique
Application des mesures	Consulter les informations contenues au dossier		√
	Intervenir auprès de l'enfant, des parents et des milieux de vie substituts	√	
	Superviser des contacts parents-enfants	√	
	Élaborer et réviser un PI		√
	Faire signer le PI par les parents et l'enfant		√
	Saisir les suivis d'activités au dossier de l'usager		√
	Participer à des discussions cliniques (coordonnateur clinique, chef de service)		√
	Rédiger le rapport de révision, l'entente sur des mesures volontaires, etc.		√
	Participer à une table de révision en présence des parents		√
	Tenir des discussions avec le contentieux, rédiger la requête		√
	Audience au tribunal		√
	Appliquer des mesures de protection immédiate	√	
	Référer la famille vers les ressources du milieu		√
Révision	Animer une table de révision en présence des parents		√
	Saisir les informations au dossier de l'usager		√
PQJ Interventions à adapter ou à reporter temporairement, selon les besoins du jeune et compte tenu, notamment : ▪ de fermetures (écoles, organismes, entreprises); ▪ des consignes de la santé publique; ▪ des directives concernant les visites professionnelles à domicile; ▪ de l'accès du jeune à des moyens technologiques.	Intervenir auprès du jeune	√	
	Élaborer un PI		√
	Compléter les outils		√
	Saisir les suivis d'activités au dossier de l'usager		√
	Participer à des discussions de supervision et d'encadrement professionnel		√

Les services en matière de justice pénale pour adolescents

Provenance de la demande	Services rendus lorsque applicables	Activités	Intervention directe auprès de l'usager	Autre modalité technologique
Police	**Autorisation de détention avant comparution**	Réception de la demande		√
		Consultation et saisie d'informations au dossier		√
		Discussions cliniques avec le chef		√
Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP)	Évaluation-orientation	Réception de la demande		√
		Consultation et saisie d'informations au dossier		√
		Échanges avec le jeune, sa famille et le complice, s'il y a lieu	√	
		Échange avec la victime		√
		Rédaction du rapport ou de l'entente		√
		Discussions cliniques avec le chef, le soutien aux activités cliniques (SAC) ou le partenaire		√
		Signature de l'entente ou du formulaire Décision-orientation par les parties concernées		√
	Suivi des sanctions extrajudiciaires	Référence et suivi avec l'organisme de justice alternative ou l'Equijustice		√
	Réévaluation	Consultation et saisie d'informations au dossier		√
		Échanges avec le jeune, sa famille et le complice, s'il y a lieu		√
		Rédaction du rapport		√
		Discussions cliniques avec le chef, le SAC ou le partenaire		√
		Signature de l'entente ou du formulaire Décision-orientation par les parties concernées		√
		Acheminer le formulaire au DPCP		√
Tribunal	**Rapport prédécisionnel**	Consultation et saisie d'informations au dossier		√
		Échanges avec le jeune et sa famille		√
		Rédaction du rapport		√
		Discussions cliniques avec le chef, le SAC ou le partenaire		√
		Présenter le rapport à l'usager et à ses parents (s'il y a lieu)		√
		Présenter le rapport au tribunal		√
	Suivi avant le prononcé de la peine	Consultation et saisie d'informations au dossier		√
		Échanges avec le jeune et sa famille	√	
	Suivi des peines	Consultation et saisie d'informations au dossier		√
		Réalisation du PI ou du plan de services individualisés		√
		Échanges avec le jeune et sa famille En présence obligatoire : • suivi dans la collectivité • garde différée • à haut risque de récidive	√	

		Discussions cliniques avec le chef, le SAC ou le partenaire		√
		Rédaction du rapport de fermeture		√
	Examen	Consultation et saisie d'informations au dossier		√
		Échanges avec le jeune et sa famille		√
		Rédaction du rapport		√
		Discussions cliniques avec le chef, le SAC ou le partenaire		√
Transfert inter DP	Transfert inter DP	Réception de la demande (si par télécopieur, en présence, si par courriel, en télétravail)		√
		Consultation et saisie d'informations au dossier		√